
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE MAISON D'HABITATION élevée d'un simple rez-de-chaussée divisée en **3 HABITATIONS**, sise à **MONTPELLIER**, 10, rue de l'Yeuse, d'une superficie de 108,23 m² et 2,00 m² de surface annexe, cadastrée section KR n° 211 pour 3 a 30 ca.

Louées.

MISE A PRIX : 90.000 €

**OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER
DES CONDITIONS DE VENTE**

Visite des lieux organisée par la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT,
commissaires de justice à MONTPELLIER le 10 mars 2026 à 9 h

ADJUDICATION LE LUNDI 30 MARS 2026

à 14 heures et suivantes au besoin

au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte
salle N° 1 Auguste Comte

A la requête de :

Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS
MOSSON, domicilié ès-qualités en ses bureaux, 40, rue de Louvois, La Paillade à
34181 MONTPELLIER CEDEX 4,

ayant pour avocat DORIA AVOCATS, 23 bis, rue Maguelone, MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître V. RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions
de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 25/00089).

*Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de
MONTPELLIER et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire
entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €. et du montant des frais d'adjudication prévisibles.*

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

L'habitation 1 comprend depuis l'entrée sur la droite une kitchenette et sur la gauche une salle de bain, un séjour avec coin chambre depuis lequel on accède à un jardin.

L'habitation 2 comprend une entrée, un séjour-cuisine, une chambre, une salle de bain, une terrasse et un jardin.

L'habitation 3 comprend une entrée/séjour/cuisine, une chambre, une salle de bain et une terrasse.

Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques.

L'habitation 3 est louée selon bail en date du 15 décembre 2023, moyennant un loyer de 970 € mensuels hors charges.

Les habitations 1 et 2 seraient louées à la nuitée par Airbnb.